

Groupe Mapping ESEF

Astrid Montagnier KPMG
Thomas Verdin BM&A

Réunion

2022/2

22 février 2021

Fil rouge de la réunion

1/ Tour de table des actualités

- Actualités ESEF & XBRL France

2/ Macro-balisage

- Pratiques proposées – débats
- Autres pratiques à proposer

3/ Pratiques communes

- Sous-rubriques de capitaux propres / OtherReserves : Validation
- Autres pratiques à proposer

5/ Divers

Groupe Mapping ESEF

Astrid Montagnier KPMG
Thomas Verdin BM&A

Réunion

2022/2

MACROBALISAGE

Macro-Balisage

- Pratiques proposées (sur base des précédents débats)
- Prolongements proposés:
 - Dans tous les cas, doit-on considérer que le macro-balisage est exclusif (au risque de baliser peu), ou permettre des recouvrements ?
 - Faut-il créer des extensions de macro-balises ? Proposition : s'il y a une extension dans le balisage des montants dans les états financiers, cela peut se justifier en miroir en annexe

Macro-Balises des annexes

Macro-balises à considérer

PC10

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Décembre 2021)

Pour réaliser le macro-balise des annexes qui sera obligatoire sur les publications relatives à l'exercice 2022, il existe différents concepts de type bloc-text dans la taxonomie, dont certains sont à considérer plus particulièrement

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Le règlement ESEF cite en Table II de l'Annexe II les macro-balises qui doivent être utilisées si le concept qu'elles couvrent est présent dans le rapport.
- Ces concepts sont principalement regroupés sous le rôle [000000] de la taxonomie ESEF.
- L'utilisation des autres balises de type bloc-text relève d'une démarche volontaire.
- Pour chaque thématique qui apparaît à la granularité proposée dans la PC11, on sélectionne la macro-balise, si elle existe dans la liste du règlement ESEF, qui englobe cette thématique et qui a le sens comptable le plus proche (*closest wider meaning*).
- Les balises de la liste du règlement ESEF qui ne font pas l'objet d'une thématique à la granularité proposée dans la PC11 ne sont pas utilisées.

DEBATS

Se référer aux réunions de décembre 2021 et janvier 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, pour revue en février 2022

PROPOSITION POUR COMMENTAIRE

Macro-Balisage des annexes

Granularité pour le macro-balisage

PC11

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Décembre 2021, Janvier 2022)

La FAQ AMF indique que le macro-balisage ESEF ne doit pas conduire à modifier la rédaction de ces notes, alors que la liste des macro-balises peut sembler structurer la rédaction. Il faut donc définir la granularité à laquelle on mène le macro-balisage.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Les macro-balises ESEF (Table II Annexe II du règlement) définissent principalement la granularité.
- On considère ensuite la granularité de lecture transcrite par la rédaction du document (titres, sous-titres, découpages en paragraphes...), sans avoir à chercher des thèmes qui seraient évoqués de façon éparpillée dans la structure du document.
- Dans ce processus, on distingue la partie des principes comptables de celle des notes détaillées, qui font l'objet de jeux de balises séparés.
- Le macro-découpage par thème ou principe/note peut être imparfait pour quelques informations. L'émetteur peut améliorer éventuellement la rédaction, mais cela ne doit pas venir de l'analyse ESEF/XBRL.

DEBATS

Se référer aux réunions de décembre 2021 et janvier 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, pour revue en février 2022

PROPOSITION POUR COMMENTAIRE

Macro-Balises des annexes

Imbrication de balises

PC10

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Décembre 2021)

Dans la liste des macro-balises, certaines couvrent des thématiques croisées ou imbriquées, alors qu'il n'y a pas d'exigence explicite de sur-balisage dans le règlement qui privilégie le *closest wider meaning* : il est utile de clarifier la priorité de sélection.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Le balisage à la granularité la plus fine identifiée au titre de la PC11 est à considérer en priorité et répond à l'exigence ESEF.
- Néanmoins, un document structuré selon différents niveaux de granularité au titre de PC11 peut conduire à réaliser des balisages imbriqués.

DEBATS

Se référer aux réunions de décembre 2021 et janvier 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, pour revue en février 2022

PROPOSITION POUR COMMENTAIRE

Peut-on baliser plus que ce qui est requis ?

La norme technique réglementaire (RTS "Regulatory Technical Standards") délimite ce qui est obligatoire et ce qui est interdit en matière de balisage.

Les émetteurs ont la possibilité de baliser davantage d'éléments que ce qui est requis s'ils le souhaitent (balisage à l'aide de balises globales ("block tag") ou de balises détaillées ("detailed tags") de certains éléments). Par exemple, il est possible de baliser toutes les notes annexes, une note annexe spécifique ou des éléments issus des états financiers présentés dans d'autres parties du RFA ou DEU. En revanche, les émetteurs ne peuvent pas baliser d'autres éléments non IFRS (DPEF, gouvernance...) car la taxonomie ESEF est actuellement la seule taxonomie approuvée et de ce fait utilisable en France.

L'exigence de balisage des notes annexes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 porte sur un balisage global et ne conduit pas à réaliser un balisage détaillé. Le balisage global des annexes ne doit pas conduire à modifier la présentation ou le contenu des états financiers ; les informations qui y sont communiquées et leur présentation conservent la même qualité et pertinence.

Les sociétés ne publiant que des comptes sociaux en normes françaises ou les sociétés publiant, sur base volontaire, des états financiers sociaux retraités en normes IFRS ne sont pas tenues de baliser leurs comptes. Celles qui publient des états financiers sociaux retraités en normes IFRS peuvent le faire si elles le souhaitent.

Il est interdit aux sociétés publiant des comptes consolidés selon des normes équivalentes aux IFRS de baliser leurs états financiers.

Cas 1: Aucune balise explicite appropriée

Vue 1 : balisage avec l'ensemble des tags qui correspondent au contenu

1.g IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives.

Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.[...]

DescriptionOfAccountingPolicyForPropertyPlantAndEquipmentExplanatory

DescriptionOfAccountingPolicyForInvestmentPropertyExplanatory

DescriptionOfAccountingPolicyForIntangibleAssetsOtherThanGoodwillExplanatory

Cas 1: Aucune balise explicite appropriée

Vue 2 : balisage avec le tag immédiatement plus large même si non explicite (« voiture balai »)

1.g IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives.

Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.[...]

DescriptionOfOtherAccountingPoliciesRelevant
ToUnderstandingOfFinancialStatements

Cas 1: Aucune balise explicite appropriée

Vue 3 : balisage avec une extension en l'absence de tag direct approprié + éventuellement des ancres NARROWER

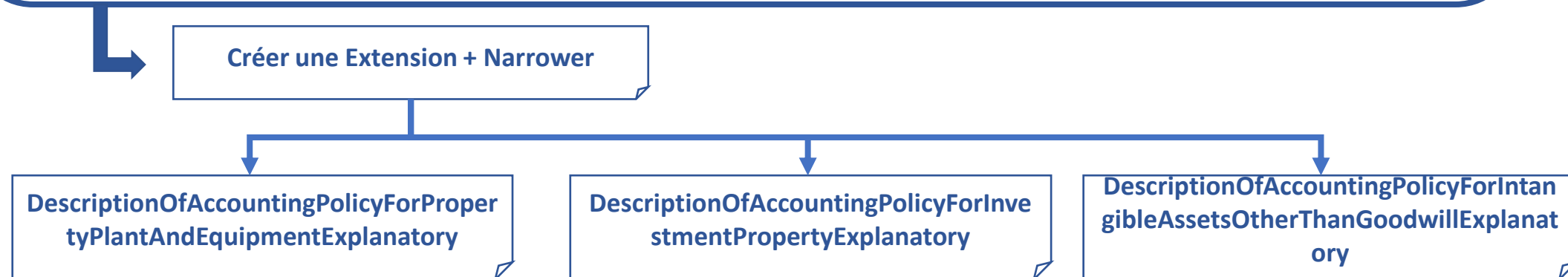
1.g IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives.

Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.[...]



Cas 1: Aucune balise explicite appropriée

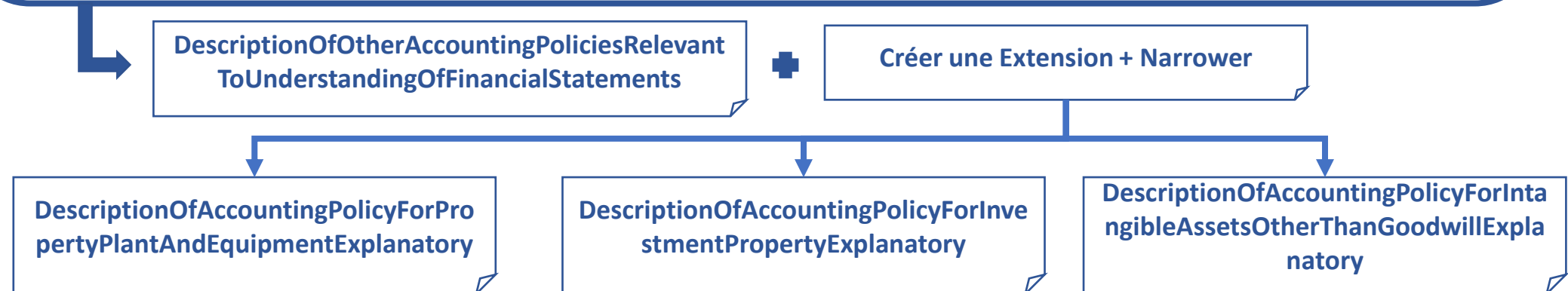
Vue 4 : double balisage avec le tag « voiture balai » + une extension avec éventuellement des ancres NARROWER

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives.

Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.[...]



Amendement à la taxonomie IFRS (1/2)

La taxonomie IFRS a été amendée en février 2022 pour prendre en compte un amendement à IAS 1 (publié en février 2021) sur les informations à fournir sur les politiques comptables (Disclosure of Accounting Policies). La logique de l'amendement est de limiter les disclosures aux méthodes comptables significatives (en anglais « material ») se rapportant à des événements ou transactions eux-mêmes significatifs en raison de leur ampleur ou de leur nature.

Cet amendement est applicable obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2023 et par anticipation de façon volontaire en référentiel IFRS. Toutefois il n'est pas adopté par l'UE à date.

Un nouveau block tag apparaît

**Disclosure of material
accounting policy information**



Le block tag sur les principales méthodes comptables est amené à disparaître au 1^{er} janvier 2023

Disclosure of significant accounting policies



Et le block tag sur les autres politiques comptables est amené à disparaître au 1^{er} janvier 2023

**DescriptionOfOtherAccountingPoliciesRelevant
ToUnderstandingOfFinancialStatements**



L'amendement de la taxonomie semble également induire que tous les tags de politiques comptables doivent être taggés au block tag général sur les politiques comptables (voir slide suivant) éventuellement via des extensions et ancrages

Amendement à la taxonomie IFRS (2/2)

9 The presentation group '[800600] Notes - List of accounting policies' includes a list of elements relating to the disclosure of accounting policy information that relates to transactions, other events or conditions. An element 'Description of other accounting policies relevant to understanding of financial statements [text block]' is included in the list. Such elements are often included in the IFRS Accounting Taxonomy to complete the logical breakdown of a group.⁵ Since the amendment deleted the requirement to disclose the other accounting policies used that are relevant to an understanding of the financial statements, the IASB considered retaining this element as a common practice element, however:

- (a) all material accounting policy information, including any accounting policy not specifically covered by an element included in the list, will also be tagged using the parent element 'Disclosure of material accounting information'.
- (b) the use of entity-specific extension elements for specific individual accounting policies would not be less informative than the use of this 'Description of other accounting policies relevant to understanding of financial statements' element. Such extension elements could be suitably anchored to the parent element where anchoring is used.
- (c) a review of this element's usage showed that it was typically misused. For example, it was used by 7% of Securities and Exchange Commission foreign private issuer IFRS filers in the 2020 fiscal year. A more appropriate and specific element in the IFRS Accounting Taxonomy should have been used for each of the most frequently observed types of content that the element was used to tag.⁶ These uses

Cas 2: Plusieurs tags compatibles

Vue 1 : double balisage de la section pour laquelle plusieurs tags sont appropriés

20. Groupe détenu en vue de la vente

En juin 2020, la Direction s'est engagée dans un plan de cession d'une partie de l'outil de production du secteur « Papiers non recyclés ». Une partie de cet outil de production est présentée en tant que groupe détenu en vue de la vente. Un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé et la vente est attendue pour le mois d'avril 2021. « ... »

D. Évaluation des justes valeurs

i. Hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur (non évaluée de façon récurrente) du groupe destiné à la vente de 10 050 K€ (avant les coûts de la vente de 60 K€) a été catégorisée de niveau 3 au vu des données utilisées au titre des techniques d'évaluation (voir Note 4(B)).

ii. Techniques d'évaluation et données non observables clés

Le tableau suivant présente la technique d'évaluation de la juste valeur du groupe destinée à la vente et les données non observables clés utilisées.

DisclosureOfNoncurrentAssetsOrDisposalGroupsClassifiedAsHeldForSaleExplanatory

DisclosureOfFairValueMeasurementExplanatory

Cas 2: Plusieurs balises appropriées

Vue 2 : balisage unique sur la base du tag considéré le plus approprié (ici on considère que le plus approprié c'est la juste valeur en lien avec le niveau de titre le plus fin)

20. Groupe détenu en vue de la vente

En juin 2020, la Direction s'est engagée dans un plan de cession d'une partie de l'outil de production du secteur « Papiers non recyclés ». Une partie de cet outil de production est présentée en tant que groupe détenu en vue de la vente. Un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé et la vente est attendue pour le mois d'avril 2021. « ... »

D. Évaluation des justes valeurs

i. Hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur (non évaluée de façon récurrente) du groupe destiné à la vente de 10 050 K€ (avant les coûts de la vente de 60 K€) a été catégorisée de niveau 3 au vu des données utilisées au titre des techniques d'évaluation (voir Note 4(B)).

ii. Techniques d'évaluation et données non observables clés

Le tableau suivant présente la technique d'évaluation de la juste valeur du groupe destinée à la vente et les données non observables clés utilisées.

DisclosureOfNoncurrentAssetsOrDisposalGroupsClassifiedAsHeldForSaleExplanatory

DisclosureOfFairValueMeasurementExplanatory

Cas 2: Plusieurs balises appropriées

Vue 3 : balisage unique sur la base du tag considéré le plus approprié (ici on considère que le plus approprié c'est IFRS 5 car cela fait partie de la section IFRS 5)

20. Groupe détenu en vue de la vente « ... »

En juin 2020, la Direction s'est engagée dans un plan de cession d'une partie de l'outil de production du secteur « Papiers non recyclés ». Une partie de cet outil de production est présentée en tant que groupe détenu en vue de la vente. Un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé et la vente est attendue pour le mois d'avril 2021. « ... »

D. Évaluation des justes valeurs

i. Hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur (non évaluée de façon récurrente) du groupe destiné à la vente de 10 050 K€ (avant les coûts de la vente de 60 K€) a été catégorisée de niveau 3 au vu des données utilisées au titre des techniques d'évaluation (voir Note 4(B)).

ii. Techniques d'évaluation et données non observables clés

Le tableau suivant présente la technique d'évaluation de la juste valeur du groupe destinée à la vente et les données non observables clés utilisées.

DisclosureOfNoncurrentAssetsOrDisposalGroupsClassifiedAsHeldForSaleExplanatory

Absence de tag IFRS explicite

Faits marquants de la période

Politique comptable pour les
put options sur NCI

Impacts de la pandémie Covid-
19

Thèmes importants ou
avec diversité de pratique

Politique comptable sur l'affacturage et
affacturage inversé

Impacts liés aux enjeux extra-
financiers

DescriptionOfOtherAccountingPolicies
RelevantToUnderstandingOfFinancialSt
atements



DisclosureOfNotesAndOtherExplanator
yInformationExplanatory

Groupe Mapping ESEF

Astrid Montagnier KPMG
Thomas Verdin BM&A

Réunion

2022/2

PRATIQUES
COMMUNES

Balisage des données comparatives lorsqu'elles sont retraitées

PCxx

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des membres de l'association présents lors des réunions où elle a été discutée.

CONSTAT (Février 2022)

En cas de retraitement rétrospectif des données comparatives (changement de méthode, application d'une interprétation IFRS IC...), les données comparatives diffèrent des données publiées l'exercice précédent. Cela est identifié dans la version « human readable » généralement via une note de bas de page sur la colonne (ou les données) concernée(s).

Il existe des dispositions spécifiques pour le mapping des capitaux propres dans ces cas (avec utilisation d'une dimension spécifique sur les capitaux propres historiques publiés et sur l'impact du retraitement) mais pas pour les autres états.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Il est nécessaire d'identifier le fait que des données comparatives sont retraitées dans le rapport XBRL.
- Cette identification ne peut être faite par le biais d'une dimension. En effet, le membre RestatedMember qui pourrait sembler pertinent ne peut pas être utilisé, s'agissant du membre par défaut de la dimension RetrospectiveApplicationAndRetrospectiveRestatementAxis. De plus, le fait de dimensionner les données comparatives nuit aux relations arithmétiques entre les différents états.
- On s'attend donc généralement à ce que l'identification des données comparatives retraitées soit réalisée par le biais des footnotes.

DEBATS

Se référer au compte rendu de la réunion de **XX** du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée en réunion du 22 février 2022

PROPOSITION POUR DISCUSSION

Utilisation du tag PropertyPlantAndEquipment

PCxx

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des membres de l'association présents lors des réunions où elle a été discutée.

CONSTAT (Février 2022)

Les IFRS (IFRS 16.47) donnent une option explicite de classer les droits d'utilisation des biens loués (ROU / Right Of Use Assets) soit parmi les immobilisations corporelles soit sur une ligne séparée du bilan.

Il n'existe pas dans la taxonomie IFRS de concept différent pour les immobilisations corporelles selon que la rubrique inclut ou exclut les ROU, mais un seul concept *PropertyPlantAndEquipment*

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- La documentation du tag PropertyPlantAndEquipment n'apporte pas de précision sur le contenu attendu (incluant ou excluant les ROU)
- En l'absence de précision dans la taxonomie, ce tag est donc à utiliser dans les deux cas selon l'option de présentation retenue par l'émetteur : il correspond donc selon le cas aux immobilisations excluant ou incluant les ROU.
- Une clarification dans la taxonomie sur ce point serait bienvenue pour lever l'ambiguïté et mettre fin à l'utilisation d'un concept unique pour des contenus différents.

DEBATS

Se référer au compte rendu de la réunion de **XX** du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées
www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée en réunion du 22 février 2022

PROPOSITION POUR DISCUSSION

Tagging des sens et calculs au niveau du BFR (1/3)

	Présentation 1	Présentation 2	Présentation 3
Présentation TFT			
Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000	840 000 000	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	- 500 000		- 500 000
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	- 67 000 000		- 67 000 000
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	83 000 000		83 000 000
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	- 32 000 000		- 32 000 000
Variation du besoin en fonds de roulement		- 16 500 000	- 16 500 000
Flux de trésorerie liés à l'activité	823 500 000	823 500 000	823 500 000

De nombreuses erreurs sont constatées dans les sens des montants au niveau des variations de BFR.

L'objectif est donc de vérifier s'il y a consensus sur la façon de tagger les montants et calculs dans les 3 cas ci-dessus

Tagging des sens et calculs au niveau du BFR (2/3)

Présentation 1

Présentation TFT

Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	- 500 000
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	- 67 000 000
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	83 000 000
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	- 32 000 000
Variation du besoin en fonds de roulement	

Flux de trésorerie liés à l'activité **823 500 000**

Présentation 1 en XBRL

	Calcul		
CashFlowsFromUsedInOperationsBeforeChangesInWorkingCapital	+	840 000 000	-
AdjustmentsForDecreaseIncreaseInInventories	+	- 500 000	DT
AdjustmentsForDecreaseIncreaseInTradeAccountReceivable	+	- 67 000 000	DT
AdjustmentsForIncreaseDecreaseInTradeAccountPayable	+	83 000 000	DT
AdjustmentsForIncomeTaxExpense	+	- 32 000 000	DT
CashFlowsFromUsedInOperatingActivities	=	823 500 000	-

Présentation 2

Présentation TFT

Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	
Variation du besoin en fonds de roulement	- 16 500 000

Flux de trésorerie liés à l'activité **823 500 000**

Présentation 2 en XBRL

	Calcul		
CashFlowsFromUsedInOperationsBeforeChangesInWorkingCapital	+	840 000 000	-
IncreaseDecreaseInWorkingCapital	-	16 500 000	CT
CashFlowsFromUsedInOperatingActivities	=	823 500 000	-

Tagging des sens et calculs au niveau du BFR (3/3)

Présentation 3

Présentation TFT

Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	- 500 000
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	- 67 000 000
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	83 000 000
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	- 32 000 000
Variation du besoin en fonds de roulement	- 16 500 000
Flux de trésorerie liés à l'activité	823 500 000

Présentation 3 en XBRL

CashFlowsFromUsedInOperationsBeforeChangesInWorkingCapital	Calcul	Calcul	840 000 000 -
AdjustmentsForDecreaseInIncreaseInInventories	-	+	-500 000 DT
AdjustmentsForDecreaseInIncreaseInTradeAccountReceivable	-		-67 000 000 DT
AdjustmentsForIncreaseDecreaseInTradeAccountPayable	-		83 000 000 DT
AdjustmentsForIncomeTaxExpense	-		-32 000 000 DT
IncreaseDecreaseInWorkingCapital	=	-	16 500 000 CT
CashFlowsFromUsedInOperatingActivities	=	=	823 500 000 -